

## LE SECTEUR DE L'EAU AU NIGER : ENJEUX ET ENSEIGNEMENTS

### Présentation des enjeux du secteur :

Le Niger est un pays encore essentiellement rural, très défavorisé par des conditions naturelles semi-désertiques et à très forte croissance démographique. C'est un des pays les plus pauvres du monde, classé avant dernier pour l'indice de développement humain. L'approvisionnement en eau des populations constitue un problème majeur et son amélioration est une priorité du gouvernement affirmée dans les documents politiques de référence que sont la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et la Stratégie de Développement Rural. Ce secteur constitue un des domaines de concentration de l'aide française.

Le secteur de l'hydraulique urbaine a connu une période de réforme en 1999 et un processus de privatisation de la SNE, qui a fait suite à la volonté du Gouvernement du Niger de se désengager du secteur parapublic. L'organisation actuelle du secteur est centrée autour d'un partenariat entre le secteur public (la SPEN, chargée des investissements) et un opérateur privé (la SEEN, chargée de l'exploitation), les deux étant liés par un contrat d'affermage. Cette réforme s'est appuyée sur la loi 2000-12 du 14/08/2000 définissant les acteurs et leurs rôles :

- l'Etat, chargé de définir la politique sectorielle, d'élaborer le cadre législatif et réglementaire et de fixer la politique tarifaire ;
- l'Autorité de Régulation Multisectorielle (ARM), créée par l'Ordonnance du 20 octobre 1999, chargée de la régulation dans les secteurs de l'eau, des télécom, de l'énergie et du transport ;
- la Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN), société publique en charge de la gestion du patrimoine du secteur, liée à l'Etat par un contrat de concession de service public d'une durée de 10 années, renouvelable d'accord parties, signé le 20 mars 2001 ; et
- la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN), dont Veolia est actionnaire à 51%, liée à l'Etat par un contrat d'affermage d'une durée de 10 années, renouvelable d'accord parties, signé le 20 mars 2001.

La SPEN est maître d'ouvrage depuis 2001 d'un vaste programme d'investissements, le Projet Sectoriel Eau (PSE), financé par l'IDA, la BOAD, la République populaire de Chine et l'AFD, à destination de l'hydraulique urbaine, qui touche à sa fin. Le PSE a permis d'augmenter sensiblement la production et la desserte en eau potable. Néanmoins, en milieu urbain, 32% de la population n'a toujours pas accès à l'eau et il paraît difficile d'atteindre les objectifs du millénaire sans une relance des programmes d'investissements.

L'Etat est l'acteur principal dans le secteur de l'assainissement et de l'hydraulique rurale. Il assure la conception, la planification, la coordination et la mise en œuvre de la politique nationale et des stratégies sectorielles. Il est représenté par le Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification (MHELCD) à travers ses 4 directions centrales spécialisées et ses 7 directions régionales. Les principales évolutions, récemment intervenues dans le paysage institutionnel du secteur, concrétisent le désengagement de l'Etat des fonctions de réalisation pour se centrer sur la définition de la politique sectorielle, la planification et la recherche de financements, la gestion des ressources en eau et de la salubrité environnementale, l'élaboration du cadre législatif et réglementaire, la police des eaux et la politique tarifaire. Ainsi, les récents textes législatifs affirment le principe de la Maîtrise d'ouvrage communale et attribuent la propriété des ouvrages aux communes.

### Politique du gouvernement :

Les documents de référence sur lesquels se base la politique du gouvernement sont :

- Le Programme National d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (PNAEPA), en cours

d'adoption qui définit le cadre général pour l'atteinte des OMD et fixe les objectifs à atteindre d'ici 2015 ;

- La lettre de politique sectorielle de l'hydraulique urbaine de 2001, qui fait état de la volonté du gouvernement d'améliorer la desserte en eau des centres urbains. L'Etat s'engage également à : i) réduire les consommations d'eau des administrations publiques et des établissements à caractère administratif, ii) assurer le paiement à bonne date de ses factures, iii) assurer l'équilibre financier du secteur à l'horizon 2006 et effectuer les ajustements tarifaires nécessaires. Une nouvelle Lettre de Politique sectorielle est en cours d'adoption ;
- Le Code de l'eau en cours d'adoption, qui constituera, avec ses décrets d'application, le cadre de référence pour la réglementation du secteur des services AEP au Niger (organisation, gestion et exploitation du service) ;
- Le schéma directeur actualisé de Mise en valeur et de Gestion des ressources en eau (élaboré en 1993 et actualisé en 2000) ;
- La stratégie nationale de l'assainissement validée en 2009.

#### **Enseignements retirés de l'expérience de l'AFD dans le secteur :**

L'AFD intervient depuis de nombreuses années dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Niger.

Les premières interventions de l'AFD au Niger en matière d'hydraulique villageoise datent de 1979 à la suite de plusieurs années de fortes sécheresses (projets d'urgence). De 1982 à 1992, l'AFD a financé une série de projets qui se sont attachés davantage à la prise en charge par les populations bénéficiaires de la gestion et de l'entretien des ouvrages réalisés : premier et second volets du Fonds d'Entraide et de Garantie du Conseil de l'Entente et projet de réhabilitation de la région de Tillabéri. Les évaluations rétrospectives réalisées sur ces premiers projets ont révélé l'importance de la qualité des travaux réalisés, des systèmes de maintenance et de l'appui aux comités de gestion.

Un quatrième projet, correspondant à la troisième phase du programme du Conseil de l'Entente, est venu ensuite compléter les premières interventions. Ce projet a permis d'apporter des améliorations importantes à la plupart de ces insuffisances (qualité des travaux, formation des usagers, réseaux de maintenance).

En 2000, l'AFD a financé un programme d'hydraulique villageoise dans le Département de Maradi (construction de puits, de mini AEP et de latrines). Dans le cadre de ce projet, plusieurs innovations ont été introduites dans l'organisation et la mise en œuvre, qui ont garanti sa réussite et qui servent d'exemples aux nouveaux projets et programmes d'hydraulique villageoise. En 2006, l'AFD a octroyé un financement pour la réalisation d'un programme d'hydraulique villageoise dans la région de Tahoua, ce programme est en cours de réalisation.

En hydraulique urbaine, l'AFD a accompagné la réforme de 1999 et a participé en 2002, en cofinancement avec les autres bailleurs, au financement du PSE. Compte tenu du succès du premier financement à la SPEN et de l'importance des besoins, l'AFD a octroyé un second financement à la SPEEN en 2008 afin de permettre le renforcement des installations et l'amélioration de la qualité de la desserte en eau.

#### **Liste des projets AFD exécutés ou en cours dans le secteur – Dates de début (convention) – dates de fin**

- projet d'hydraulique villageoise dans le Département de Maradi (2000-2006, prêt de 7,35M €) ;
- projet d'hydraulique villageoise dans la région de Tahoua (2006-en cours, subvention de 11M€) ;
- projet d'appui à l'Autorité du Bassin du Niger pour la gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin du Niger (2003-2009, subvention de 6.1M€) ;
- projet d'hydraulique urbaine de réhabilitation et d'extension des usines de traitement d'eau potable de Niamey (2002-2007, subvention de 7.5M€) dans le cadre du PSE ;
- Projet d'alimentation en eau potable de 24 centres urbains secondaires et 5 quartiers périphériques de Niamey (2007- en cours, subvention de 15M€)